

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la
séance)		

Absente :

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.15/03.25

**Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2025 - Modifications**

Délibération n° : D.15/03.25

**Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2025 - Modifications**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient, par conséquent, au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les effectifs de la collectivité sont, par ailleurs, amenés à évoluer en fonction des diverses orientations d'organisation de service et de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.

Le tableau des effectifs suit donc les évolutions structurelles de la collectivité et est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif.

Par ailleurs, si les emplois inscrits au tableau des effectifs ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel en application des articles L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorisent le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans cette hypothèse, une attention particulière sera portée aux diplômes, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat.

La durée de l'engagement sera fixée à 3 ans maximum, renouvelable de manière expresse, pour une durée totale maximum de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, et en cas de reconduction, le contrat de l'agent se poursuivra pour une durée indéterminée.

Les emplois vacants feront donc l'objet d'une publicité de vacance.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier par délibération le tableau des effectifs du personnel 2025.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 à L332-12,

Considérant la nécessité, de créer, supprimer ou pourvoir des postes vacants,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 février 2025 relatif aux suppressions de postes,

Délibération n° : D.15/03.25

**Objet : Personnel Ville
Tableau des effectifs 2025 - Modifications**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal 2025 comme indiqué en annexe,
- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions définies lorsqu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur les emplois présentés ci-après,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au chapitre budgétaire 012 "Charges de personnel et frais assimilés" au budget Ville 2025.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK,
MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET,
MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Junior MOUDJIH A FIONG.

Délibération n° : D.15/03.25
Personnel Ville
Tableau des effectifs 2025 - Modifications

BUDGET VILLE 2025

Postes à supprimer			Postes à créer			Date d'effet	Observations
Grade	Taux	Nombre de poste	Grade	Taux	Nombre de poste		
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100%	1	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	100%	1	01/05/2025	Avancement de Grade 2025
Adjoint Administratif	100%	1	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	100%	1	01/05/2025	Avancement de Grade 2025
Adjoint d'Animation	100%	1	Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	100%	1	01/05/2025	Avancement de Grade 2025 Examen professionnel
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100% 77,14%	1 1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100% 77,14%	1 1	01/05/2025 01/05/2025	Avancement de Grade 2025
Adjoint Technique	100% 74,28%	1 2	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100% 74,28%	1 2	01/05/2025 01/05/2025	Avancement de Grade 2025
Agent de Maîtrise	100%	1	Agent de Maîtrise Principal	100%	1	01/05/2025	Avancement de Grade 2025
Attaché	100%	1	Attaché Principal	100%	1	01/05/2025	Avancement de Grade 2025
Educateur APS	100%	1	Educateur APS Principal 2 ^{ème} classe	100%	1	01/05/2025	Avancement de Grade 2025 Examen Professionnel
Attaché Principal	100%	1	Attaché Territorial	100%	1	17/03/2025	Mutation
			Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%	1	01/02/2025	Suite départ retraite
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100%	1	Attaché Principal	100%	1	01/03/2023	Disponibilité
Educateur principal 1 ^{ère} classe	100%	1	Rédacteur	100%	1	01/04/2025	Mutation
			Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%	1	01/04/2025	Réintégration suite détachement